

Arras le, 08 AVR. 2015

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES  
PÔLE AMÉNAGEMENT DURABLE

Monsieur René BOLLE  
Commissaire Enquêteur

Direction de la Modernisation  
du Réseau Routier

Service des Grands Projets  
Routiers Centre

Dossier suivi par :

Matthieu BIELFELD

Tél : 03.21.21.68.45

Fax : 03.21.21.92.80

Biefeld.matthieu@pasdecals.fr

Lettre Recommandée avec avis de réception 1A 066 314 5542 4

Réf : DMRR/SGPRC-MB/GG-2015-79

Objet : RD 60 Rocade Sud d'ARRAS

PJ : 2

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Suite à l'enquête publique, vous nous avez transmis une copie des 73 contributions reçues, que vous avez décomposées en 464 questions et remarques, et que vous avez organisées autour de 7 thèmes.

L'analyse de ces 464 remarques permet de relever que 65 d'entre-elles montrent un intérêt positif pour le projet proposé, dont 40 pour lesquelles il s'agit d'un avis favorable sans réserve. Les oppositions au projet restent très limitées.

Vous trouverez ci-joint les réponses détaillées à ces thèmes et questions/remarques.

La synthèse des observations que nous en avons faite peut se décomposer selon les 3 axes suivants :

L'opportunité de réaliser cette infrastructure routière :

Le Département s'est basé sur une étude globale de mobilité au niveau de l'agglomération arrageoise, dont les conclusions ont été partagées avec la Communauté Urbaine d'Arras. Celles-ci associent à la fois des mesures fortes en faveur du développement des mobilités alternatives (mise en œuvre d'un PDU ambitieux dans le centre urbain de l'agglomération), et également le confortement d'un réseau de rocades permettant d'exclure le trafic de transit qui parasite la traversée de cette agglomération, et freine la mise en œuvre de ces solutions de mobilité alternative.

La Rocade Sud est un maillon essentiel de ce programme. Ainsi, il ne s'agit pas d'opposer le trafic routier et le développement des transports en commun et des modes actifs, mais d'en assurer une complémentarité en faveur du déplacement des biens et des personnes sur ce territoire.

www.pasdecals.fr

La Rocade Sud s'inscrit bien dans ce schéma global. Elle permet également de régler une problématique locale de nuisances subies quotidiennement par les habitants d'AGNY, riverains de la RD60 qui traverse la commune.

#### Les impacts de ce projet sur l'environnement.

L'étude d'impact détaillée permet de répondre à toutes les interrogations qui ont pu se poser, ainsi :

- Le corridor écologique le long du Crinchon est préservé ;
- La coupure du bois de WAILLY, qui reste limitée (0,8ha), est compensée par le reboisement de 3,2ha au plus près possible de celui-ci, et la réalisation de l'ouvrage de rétablissement de la voie communale de DAINVILLE à WAILLY permet d'en assurer la continuité ;
- L'impact sur l'eau est maîtrisé, d'une part par des bassins de recueil et de traitement des eaux de chaussée, mais également par le fait de renvoyer une grande partie du trafic du centre d'AGNY sur la rocade projetée. Les captages d'eau potable sont en effet actuellement directement menacés par le trafic sur la RD60.
- L'intégration paysagère est traitée avec un profil de la route qui se rapproche le plus possible du terrain naturel.
- Les cheminements interrompus sont rétablis, avec des propositions faites pour les modes doux, notamment cyclistes.

#### Les nuisances redoutées par les habitants en matière de bruit, pollution atmosphérique, et circulation.

Le projet présenté à l'enquête expose des mesures fortes de protection contre le bruit, permettant de respecter les objectifs fixés par la loi, et une étude en matière de pollution conforme à la réglementation.

Les remarques émises, sur l'impact sonore, sont faites sans remettre en cause le principe de réalisation de cette rocade. Après examen des contre-propositions formulées, le département apporte des modifications au projet au niveau des Hauts d'AGNY. Dans ce secteur, le tracé est ainsi décalé du tracé initial de 40 à 100 m environ, ce qui permet d'éloigner les sources des nuisances redoutées par certains riverains.

Cet éloignement permet de renforcer les protections acoustiques renforcées (buttes et écrans).

Il est proposé par ailleurs la mise en œuvre d'un enrobé phonique sur une partie du tracé et l'implantation d'un radar pour contrôler les vitesses, principalement en approche de giratoires.

Ces mesures permettent de ne pas dépasser les 56 dB(A) de jour pour les habitations les plus proches, alors que la réglementation fixe ce seuil à 60 dB(A).

Ce nouveau tracé contribue également à éloigner le trafic des écoles et du complexe sportif. Bien que la réglementation ne l'exige pas, le Département fera procéder à une étude détaillée de la pollution atmosphérique émise, qui sera restituée aux riverains.

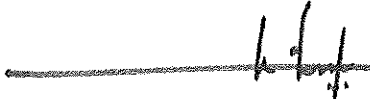
Enfin, la rue des genêts ne sera plus raccordée directement à la future Rocade. Il n'y aura donc aucun impact sur le trafic de la rue des genêts.

Par ailleurs, dans un souci de dialogue renforcé avec les populations concernées, le département s'engage à associer les communes, la CUA et des représentants des riverains concernés pour définir dans le détail :

- L'intégration paysagère des dispositifs antibruit.
- L'intégration paysagère des différents ouvrages, en particulier celui sur le Crinçon.
- La définition des chemins de rétablissement agricoles et permettant les circulations douces.

Dans l'attente de votre avis, je vous prie d'agréer monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur du Pôle  
Aménagement Durable,



Jean-Luc DEHUYSSER